

*Aimer quelqu'un, c'est lui montrer sa beauté,
son valeur et son importance.*

Jean Vanier



Collège Notre Dame Al Kafaat, au Liban

I. INTRODUCTION

Mes amis:

Il n'y a pas longtemps, Beyrouth, capital du «pays du Cèdre», était connu comme «Paris du Moyen-Orient», compte tenu de sa prospérité et son bon et traditionnel accueil à certaines valeurs, tels que le respect des autres, la liberté d'opinion et de critique. Au cours de son séjour au Moyen-Orient à la fin du XIXe siècle, l'Empereur brésilien Dom Pedro II (1825-1891) a été ravi, surtout avec le Liban, qu'il décrit comme «sentinelle de la Terre Sainte». ¹ À Beyrouth,

D. Pedro II a visité le Collège protestant syrien (fondé en 1866, qui devint plus tard l'Université américaine de Beyrouth), le Collège des Jésuites français (fondé en 1875 et devenu l'Université Saint Joseph) et d'autres institutions. Il a rencontré les grands maîtres de la science et de la littérature, parmi lesquels le célèbre grammairien arabe Ibrahim Al-Yazigi, qui lui a offert plusieurs livres en arabe ornés avec des mots de dédicaces. (...) Il a visité le grand maître Cornelius Van Dyck; assis avec les étudiants (parmi lesquels Nami Jafet, pionnier intellectuel de l'émigration vers le Brésil), Dom Pedro a assisté à une de ses classes. ²

Vrai polymathe, Cornelius Van Dyck (1818-1895) a été médecin; née en Amérique du Nord et envoyé au Liban comme missionnaire chrétien, sûrement il a soigné plusieurs Libanais touchés para le handicap.³ Dom Pedro II s'est aussi battu pour les personnes handicapés; sous son règne a commencé l'éducation inclusive pour eux au Brésil. Sous son règne (1831-1889) ont été fondés l'*Instituto Benjamin Constant* (1854) e l'*Instituto Nacional de Educação de Surdos* (1857), institutions pionnières dans le soin des aveugles et des sourds, respectivement.

II. UNE SOCIÉTÉ SANS HANDICAP?

«Une société sans handicap est par définition une utopie», disait déjà G.L. Albrecht, J.-F. Ravaud et H.J. Stiker il y a presque une vingtaine d'années.⁴ On vient de parler de lois et adaptations législatives qui peuvent aider les personnes handicapées à vaincre l'ensemble des barrières physiques et socioculturelles concernant le handicap – condition indispensable pour qu'elles puissent acquérir une citoyenneté pleine. On a parlé aussi que l'accessibilité exige des conditions préalables; avant qu'une société adapte ses programmes d'ordinateur à l'usage des tétraplégiques, des aveugles, des sourds ou des handicapés mentaux, il faut qu'il y aie des ordinateurs, de l'Internet et d'autres outils cybernétiques de base à la disposition des membres de cette même société. Étrange que cela puisse paraître, le fait est que plus de la moitié de la population mondiale n'a pas accès à l'internet⁵. En Éthiopie, les internautes représentent environ 2% de la population totale du pays; en Tanzanie, 5% ; au Pakistan, 10%. Étant l'inclusion sociale des personnes handicapées en connection directe avec le progrès technologique en général, il n'est pas étonnant que, dans ces pays, la situation des handicapées soit particulièrement précaire.

Au Brésil, pays où j'habite, à peu près 65% de la population ont accès à l'internet; des ordinateurs adaptés à l'usage des personnes handicapées et d'autres outils de la technologie d'assistance existent ici et là. Néanmoins, ont est très loin de l'objectif d'un niveau élevé d'inclusion sociale des handicapés, pour ne rien dire de l'accessibilité en générale. Il y a pas mal de lois brésiliennes en faveur des personnes handicapées; souvent elles restent lettre morte. Au Liban vous avez, par exemple, l'Union Libanaise des Personnes Handicapées (*Lebanese Physically Handicapped Union* [LPHU]), actuellement (juillet 2017) «parrainée dans ses efforts visant à accroître l'accessibilité des bureaux de vote pour personnes handicapées par la Fondation internationale pour les systèmes électoraux».⁶ D'après un article du début de 2017,

Travail et handicap ne sont apparemment pas compatibles au Liban. Beaucoup de personnes handicapées ont aujourd'hui du mal à trouver un emploi dans ce pays et avoir des diplômes ne change à priori pas grande chose, lorsqu'on est en situation de handicap⁷

D'autres sources parlent d'une constante «violation des droits des personnes handicapées au Liban».⁸ La discrimination social des Libanais handicapés se traduit par le non-respect aux lois en faveur de ceux atteint d'un ou plus handicaps. La Banque Mondiale parle de l'existence de 30 millions de personnes handicapées «dans la région du Moyen-Orient et du nord de l'Afrique, où – plus que dans l'Ouest – le handicap et la pauvreté sont «inextricablement liés».⁹ Au Liban, on considère que 400.000 personnes – l'équivalent à 10% de population totale du pays – «est confrontée à un handicap physique ou mental».¹⁰ J'ai toujours eu du mal à croire aux statistiques concernantes le handicap. Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, environ 15% de la population mondiale exprimerait une certaine sorte de handicap.¹¹ Or, on est en train de parler de plus d'un milliard des personnes! Ce chiffre me semble trop élevé; il n'est pas impossible que des intérêts économiques et politiques entrent en jeu. Par un autre côté, une quantité considerable des personnes handicapées (notamment aux pays de Tiers Monde) «n'existent pas» vis-à-vis les rapports officiels; elles restent souvent cachées, battues (Afrique), parfois prisonniers (Indonésie), maintes fois méprisées, persécutées et menant une vie qui ne peut même pas être considérée sous-humaine; il s'agit plutôt d'une sous-vie.¹²

III. LA RÉGLE D'OR, CONDITION PRÉALABLE POUR N'IMPORTE QUELLES STRATÉGIES D'INCLUSION

On vient de voir que l'adoption d'une législation convenable, ainsi que (évidemment) le respect de cette loi, sont des stratégies fondamentales dans n'importe quel processus d'inclusion sociale des personnes handicapées. Pourtant, il ne faut pas oublier que la mise en place d'une loi et le respect de cette loi sont des *attitudes* individuelles et

collectives, à leur tour le résultat des pensées élaborées et cultivées par des individus et collectives. Dans notre contexte, il faut que ces pensées soient en concordance avec ce qu'on a l'habitude d'appeler *Règle d'Or* ou *Éthique de Réciprocité* et que peut être définie comme ça: «traiter les autres comme on veut être traité» et «ne pas faire aux autres ce qu'on ne veut pas qu'on nous fasse». ¹³ Par un côté, certes, ce genre de règle «est intimement liée au développement de l'humanité depuis ses origines» et il «s'est enrichie et renouvelée et constitue une source d'inspiration essentielle pour l'approfondissement du concept moderne des droits de l'homme». ¹⁴ Par contre, l'Histoire des Sociétés est là pour nous montrer que l'authentique application et respect de cette règle n'est pas du tout une règle; on parle des exceptions.

Quoiqu'il en soit, la Règle d'Or a été amenée à la perfection par Jésus Christ; dans son Évangile, Il a bien recommandé: «Ce que vous voulez que les hommes fassent pour vous, faites-le de même pour eux». ¹⁵ Ça va sans dire que cette recommandation a été la base non seulement des Ses innombrables miracles concernant la guérison des handicapés (notamment aveugles, sourds, muets, paraplégiques etc.) de la Judée du première siècle de l'ère chrétienne, mais aussi de tous ses miracles en général – une séquence, d'ailleurs, inauguré pas en Judée proprement dite, mais au Liban, avec les Noces de Cana.

Loin d'être une tragédie qui touche seulement les *autres*, le handicap est toujours là: il affecte les gens qui nous entourent, nos amis, notre famille et parfois nous mêmes; le simple fait d'être vivant nous fait vulnérables au handicap: autant que nous, les plantes et les bêtes sont soumis à naître ou à devenir handicapés. En ce qui concerne les enjeux et défis des enfants présentant des difficultés d'apprentissage, une condition préalable au succès sera toujours la disposition, de la part des enseignants, d'investir le plus d'énergie dans le potentiel individuel de chaque enfant. Il faut aider l'enfant à «s'éveiller»; une fois cet éveil accompli, il faut lui apprendre à être le plus autonome possible, comme a déjà été recommandé par Maria Montessori. ¹⁶ Octroyer l'autonomie aux enfants handicapés est, hors de doute, un objectif prioritaire pour n'importe quoi qui soit le projet d'éducation inclusive.

IV. SUR LES DIFFICULTÉS D'APPRENTISSAGE

Les difficultés d'apprentissage concernent un domaine spécifique de ce domaine plus large qu'on appelle *handicap*. Là, le handicap touche le cerveau et compromet l'intelligence – notre faculté de concevoir et comprendre les choses autour de nous et en nous-mêmes. À proprement parler, la personne *intelligente* est celle qui établit les relations appropriées entre ces mêmes choses; telle est l'idée évoquée par l'origine latine du mot. ¹⁷ En d'autres termes, l'intelligence a tout à avoir avec notre capacité de lier (lat. *legere*) des choses – maintes fois apparemment déconnectées – à la recherche d'une unité capable de surmonter les obstacles concernant la diversité entre elles. Supposons un enfant qui vient d'apprendre le mot «ventilateur», mais ne connaît encore pas le mot «hélicoptère». Si, au moment où il voit un hélicoptère pour la première fois, il l'appelle «ventilateur», il s'agira d'une démonstration d'intelligence – puisque l'enfant, ayant choisi l'hélice comme dénominateur commun entre les deux objets, a établi des liens visuels appropriés entre eux.

On appelle les handicaps concernant l'intelligence des handicaps mentaux; et cela nous amène dans la région la plus difficile à comprendre et, de ce fait, à soigner aussi. Malgré les efforts millénaires de l'art médical (les premières trépanations datent de la pré-histoire), on n'a pas fait beaucoup de progrès dans les enquêtes sur le fonctionnement du cerveau, par rapport au domaine orthopédique, par exemple. Et pourtant, le cerveau, sans doute le plus complexe système dont nous avons connaissance, demeure en large mesure une *terra incognita* pour nous. ¹⁸ Et comme si cela ne suffisait pas, le fait que c'est un handicap qui affecte l'intelligence nous empêche de compter sur le témoignage des intéressés. Plus le handicap mental est grave, moins la personne handicapée aura condition de décrire ce qui se passe avec elle, en l'empêchant d'établir les liaisons correctes entre les choses extérieures et aussi intérieures à elle. Pour tout cela, quand il s'agit du handicap mental, les enjeux et les défis concernant l'inclusion sociale sont beaucoup plus difficiles à résoudre et à vaincre que dans les autres domaines du *orbis handicapensis*. L'apprentissage des enfants handicapés mentaux requerra toujours des professionnels d'un très haut niveau d'expertise; pensons aussi à l'insuffisance en qualité et quantité des outils que la technologie d'assistance (c'est à dire, cette branche de la technologie consacré à améliorer la qualité de vie des personnes handicapées) a à offrir dans le domaine spécifique de la déficience mentale – et cela pour les mêmes raisons susmentionnées, c'est à dire: le peu que nous savons sur le cerveau humain, ainsi que la manque du témoignage de la personne déficiente mentale, concernant ce que lui dérange le plus et ce qu'elle veut le plus. Cela veut dire que

nous ne savons pas exactement quoi faire pour l'aider; le combat contre le handicap mental est, en large mesure, un combat avec les deux mains liées dans le dos.

Paradoxalement, les mêmes facteurs qui font du handicap mental le plus difficile à soigner font de la personne touchée par lui une personne avec beaucoup plus de chances d'atteindre l'objectif central de la vie de tout être humain: le bonheur. D'une certaine façon, le déficit cognitif est, pour la personne handicapée mentale, une barrière et une protection. Plus son handicap est grave, moins le handicapé mental est conscient de cette situation, ergo:

- a) moins il comprend ce que lui manque. Cela veut dire qu'il ne souffre pas à cause d'être handicapé, une foi que la souffrance découle de deux et seulement deux sources, à savoir: la conscience de la manque de quelque chose qu'on n'a jamais eu, mais qui on voulait l'avoir, e.g., la santé; ou bien la conscience de la perte d'une chose qu'on avait avant et qu'on voulait maintenir, e.g., la santé. Ignorant de cette manque ou de cette perte, la personne touchée par le handicap mental ne peut pas souffrir à cause d'une situation que, pour elle, simplement n'existe pas. Le vrais souffrants dans le contexte du handicap mental sont les familiers et les amis de la personne ainsi handicapée – et, bien sûre, la société en général.
- b) moins il aura des exigences et attentes concernant lui même. Plusieurs sages (notamment, Socrate, Aristote, Senèque, Épictète et Saint Augustin) déclaraient haut et fort et en unisson que moins il y a d'exigences et d'attentes, le plus de chance il y aura d'atteindre le bonheur.

V. SUR LA DIGNITÉ

Tout d'abord, il faut que la personne handicapé soit considéré en tant qu'individu. L'interaction entre les individus est l'effet naturel des différences qui existent entre eux. Bien qu'appartenant à la même espèce, les individus seront toujours différents dans plusieurs de ses caractéristiques. C'est ce qui leur donne l'individualité, ce qui les rend littéralement *in-divisibles*, *individus*: «des êtres organisés qui ne peuvent être divisés ou décomposés sans perdre ses qualités distinctives»¹⁹; et que fait que nous avons besoin les uns des autres dans la société. Si nous étions tous égaux, il n'y aurait rien à partager entre nous. L'individu humain a la dignité de la personne; ça veut dire qu'il n'est pas une chose, mais quelqu'un.

Merci pour votre attention!

João Vicente Ganzarolli de Oliveira est professeur et chercheur du Centre de Référence en Technologie d'Assistance de l'Institut Tércio Pacitti de l'Université Fédérale de Rio de Janeiro (CRTA-NCE / UFRJ), Brésil. Il est l'auteur de livres et d'articles dans le domaine des Études sur le Handicap, l'Histoire de la Culture, l'Esthétique et la Philosophie de l'Art. Cet article reproduit partiellement une des conférences que j'ai prononcées à l'Université Saint-Joseph de Beyrouth en octobre 2017. MM. Thiago Antônio de Melo Oliveira et Samir Funchal Oliveira, de l'Ambassade du Brésil à Beyrouth, m'ont invité à venir au Liban pour donner des conférences sur le handicap. Je leur dois, ainsi qu'à Mme Michele Kosremelli Asmar et Mme Christiane Issa Bakhache, de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth, la magnifique organisation de toutes mes conférences à Beyrouth. M. Tony m'a aidé avec des microphones, des ordinateurs et d'autres appareils modernes que je ne sais pas utiliser correctement, malgré leur utilité indéniable. Mlle Baleia Mink et Mlle Linda Harb ont assuré la médiation des contacts. Père Philippe Yazbeck, M. Antoine Haddad, Mme Aline Rizek

Haddad et Mme Nayla Abi Antoun m'ont offert leur hospitalité. Merci à tous!

1. Cité par Roberto Khatlab "Dom Pedro II no Líbano", in <http://www.gazetadebeirute.com/2013/05/dom-pedro-ii-no-libano.html>.
2. Ibidem.
3. https://en.wikipedia.org/wiki/Cornelius_Van_Alen_Van_Dyck
4. Cités par Gilles Marchand. «Le handicap, enjeu de société», in https://www.scienceshumaines.com/le-handicap-enjeu-de-societe_fr_13809.html.
5. Roberto A. Ferdman. «4.4 billion people around the world still don't have Internet», in https://www.washingtonpost.com/news/wonk/wp/2014/10/02/4-4-billion-people-around-the-world-still-dont-have-internet-heres-where-they-live/?utm_term=.4c0d4ab79b2f.
6. Voir https://en.wikipedia.org/wiki/Lebanese_Physically_Handicapped_Union.
7. <http://www.vivre.fm/infos/lire/2530/au-liban-une-manifestation-est-organisee-pour-le-droit-personnes-handicapees-dans-le-monde-du-travail>.
8. <http://www.globalyoungvoices.com/all-articles/2016/1/16/disabled-people-deprived-from-their-rights-in-lebanon>.
9. <https://www.theguardian.com/commentisfree/2009/dec/05/middle-east-disability-poverty>.
10. <http://www.globalyoungvoices.com/all-articles/2016/1/16/disabled-people-deprived-from-their-rights-in-lebanon>.
11. <https://www.theguardian.com/society/2011/jun/09/billion-people-disabled-report>.
12. Voir, par exemple, <http://www.bbc.com/news/blogs-ouch-33523742>; et <https://www.theguardian.com/global-development/2016/mar/21/living-in-hell-indonesia-mentally-ill-people-chained-confined-human-rights-watch-report>.
13. https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89thique_de_r%C3%A9ciprocit%C3%A9.
14. Ibidem.
15. Lc 6,31; voir aussi Mt 7,12 et passim.
16. Voir Philippe Meirieu. Maria Montessori. Peut-on apprendre à être autonome?, Paris, PEMF, 2003, p. 10 et passim.
17. Voir G. Freund. Grand dictionnaire de la langue latine (trad. N. Theil), Paris, Firmin Didot, 1866, II, p. 26 et passim.
18. "The human brain is the most complex system we know" (Robert L. Solso. Cognition

and the Visual Arts, Cambridge, The MIT Press, 1994, p. 27).

19. Jean-Marie Pruvost-Beaurain et alii. *Dictionnaire actuel de la langue française*, Paris, Flammarion, 1990, p. 586.